

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE****COMMUNAUTE DE COMMUNES *DU PAYS BEAUME-DROBIE*****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL****N°C-202301-001****Du 31 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Saint Genest de Beauzon, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, CHASTAGNIER Geneviève DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, LACOUR Gladie, LAPORTE Jean Pierre, BOISSIN Eric, CARRIER Martine, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, MOZZATTI Albert, POUGET TIRION Dominique, ALLANO Marie Claude, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, PIERRARD-TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Michel, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc (pouvoir de ROUSTANG Yves), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), GONTIER Philippe (pouvoir de AUZAS Vincent), MAZILLE Didier (pouvoir de GOUBE Julien), CHOTIN Marie Hélène (pouvoir de SALEL Matthieu), COULANGE François (pouvoir de PARMENTIER Luc).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 34

Pouvoir : 6

Date de la convocation 25 janvier 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN COLLEGE A JOYEUSE :  
DEMANDE DE SUBVENTIONS ETAT (DETR/DSIL 2023 ET FONDS  
VERT)**

Le Président rappelle que la communauté est désormais propriétaire des bâtiments de l'ancien collège à Joyeuse avec comme objectif d'y implanter le Pôle d'Innovation des Métiers d'Art et le CMS du Conseil départemental de l'Ardèche dans une première tranche sur 2023/2024, les sièges de la Communauté de Communes ainsi que la SPL Cévennes d'Ardèche et des locaux administratifs à usage associatif, dans de prochaines tranches de travaux.

Le Président rappelle que la communauté a décidé de confier au Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement (SDEA) une mission de mandataire pour le portage de l'opération globale de restructuration de l'ancien collège à Joyeuse.

En parallèle aux prochains travaux d'aménagement des locaux du rez de chaussé pour le pôle d'innovation des métiers d'art constituant la tranche 1 du projet, un programme prévisionnel pour la restructuration du reste de l'ancien collège a été établi. Il consiste en l'installation d'une chaufferie bois, le changement des menuiseries des étages, l'aménagement d'espaces intérieurs, l'aménagement d'espaces publics, la végétalisation de la cour et la pose d'un ascenseur, pour 1 551 000 € HT (travaux et maitrises d'œuvres) déclinables en tranches opérationnelles.

Le Président informe le conseil de l'éligibilité du projet de restructuration de l'ancien collège aux crédits de la DETR / DSIL 2023 et du Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique des territoires.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (abstentions PANTOUSTIER Brigitte, PLANET Olivier, CHASTAGNIER Geneviève, LACOUR Gladie, PRAT Eric, CHOTIN Marie-Hélène, SALEL Matthieu, PIERRARD-TEYSSIER Nadine, THIBON Jean-François, DUCROS Loïc) décide de :

**Approuver** le budget et le plan de financement de la restructuration de l'ancien collège à Joyeuse (hors tranche 1 consacrée au Polinno),

**Autoriser** le Président à solliciter les financements de l'Etat (Préfecture de l'Ardèche) via la DETR / DSIL 2023 au taux maximum,

**Autoriser** le Président à solliciter les financements de l'Etat (Ministère de la transition écologiques et de la cohésion des territoires) via le Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique des territoires au taux maximum,

**Approuver** l'application des clauses sociales dans les marchés de travaux à venir.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

**Christophe DEFFREIX**

Président

**Jean-Marc DEYDIER-BASTIDE**

Secrétaire de séance

